



**AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYVALENTE JONQUIÈRE**  
**PROCÉDURE POUR LE PAIEMENT INTERNET DES EFFETS SCOLAIRES**

**ÉTAPE 1 : Création du fournisseur sur le site de l'institution financière**

Il est important d'avoir en main votre état de compte, car il contient les informations nécessaires pour créer le fournisseur.

1. Accéder au site Internet de votre institution financière (exemple : Accès D, Banque Nationale en ligne, etc.);
2. Faire l'ajout d'une facture à payer (procédure habituelle de votre institution financière);
3. Sélectionner le fournisseur : Commission scolaire De La Jonquière – Effets scolaires;
4. Inscrire le numéro de référence que vous retrouvez sur votre état de compte (il contient au total 20 positions, sans espace ni tiret) qui est situé sur votre état de compte sous le nom du parent payeur.

**N. B. : il est très important de bien saisir votre numéro de référence qui est inscrit sur votre état de compte car celui-ci détermine dans quel dossier élève le paiement sera fait.**

Veuillez noter que le numéro est différent dépendamment du payeur (père ou mère), exemple :



**État de compte et classement pour l'année scolaire 2020-2021**



**À propos du numéro de référence...**

Le numéro de référence fait le lien avec le payeur, l'enfant et l'école fréquentée. **Prenez note que le numéro de référence du secondaire est différent de celui du primaire.**

**À propos du parent payeur...**

Le parent payeur est identifié par le numéro de référence. C'est le parent payeur qui recevra le relevé fiscal pour les activités physiques ou culturelles, s'il y a lieu.

Le service de « paiement par Internet » est disponible dans la plupart des institutions financières.

**ÉTAPE 2 : Paiement**

1. Effectuer le paiement selon la procédure habituelle de votre institution financière en prenant soin d'utiliser le fournisseur que vous avez créé à l'étape 1.